



Monsieur Jacques CLEMENT  
Directeur des Ressources Humaines

Objet : suivi PPCR  
Ref : VT/2017-06

Monsieur le Directeur,

Nous sommes intervenus lors du dernier comité technique ministériel sur l'absence de réponse à nos demandes quant aux conditions de transpositions des mesures du protocole PPCR à un certain nombre de corps spécifiques.

Je reproduis ci-après les termes exprimés lors de mon intervention du 19 janvier 2017 :

*« Sur le catégoriel, nous souhaitons des informations précises sur les conditions d'application du PPCR à un certain nombre de corps spécifiques de nos ministères. Il y a notamment ceux de la DGAC, de Météo France, de l'IGN, de VNF, mais aussi du CEREMA, de l'IFSTTAR avec leurs corps de recherche et les personnels ITA. Il y a aussi, bien sûr, nos corps à faible effectif (les CED, les ETST, les personnels Environnement) et les IAM qui auraient dû être intégrés, selon leur mode de recrutement initial, dans les corps des attachés ou dans celui des ITPE au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Quand aurons-nous une réponse de vos services à notre courrier du 16 décembre les évoquant ? Quelles initiatives avez-vous prises dans le cadre de PPCR pour les corps précités ? Quelles sont les difficultés et les résultats ?*

*Nous ne pouvons pas accepter que le sort de tous ces personnels ne soit pas pris en charge.*

*C'est pourtant le sentiment que nous avons, aujourd'hui en particulier, et de façon bien plus qu'évidente pour les personnels des établissements publics dont vous assurez les tutelles. »*

Nos interventions répétées auprès de vos services comme de nos ministres, en janvier et avril 2016, visaient à lancer au plus vite des concertations sur ces sujets pour ne pas laisser la fonction publique déterminer, seule, notre sort. Nous avons vu le résultat de l'absence de toute initiative apparente.

Ainsi, nous avons appris que c'est le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) qui a mandat ou délégation de la fonction publique, pour conduire et négocier les conditions de transpositions de PPCR aux corps de fonctionnaires de son champ ministériel. Il s'agit notamment des corps de chercheurs (CR et DR) mais aussi des corps des filières ITA (ingénieurs techniciens administratifs) et ITR (ingénieurs techniciens de la recherche : Ingénieurs d'étude et de recherche, Techniciens, Assistants et autres personnels administratifs et techniques). Nous précisons que le MESR est aussi tutelle comme le MEEM de l'IFSTTAR.

Les personnels des corps de recherche de notre ministère et ceux des corps des filières ITA ou ITR sont donc concernés. Nous souhaiterions connaître la nature de votre implication dans ces discussions et les conditions exactes de transpositions que vous serez amené à mettre en œuvre pour les corps de chercheurs du développement durable et des filières ITA et/ou ITR.

Dans quels délais au regard des engagements calendaires contenus dans le protocole PPCR ?

De la même façon, nous vous rappelons nos demandes d'initiatives pour préserver les intérêts des personnels de nos services et établissements. Ils craignent, à juste titre, les risques de traitements erronés, notamment de leur régime indemnitaire au fur et à mesure de la mise en œuvre de PPCR.

En effet, le protocole prévoit des mesures de reclassement parfois pour certains échelons dans l'échelon de rang inférieur. Quelques textes réglementaires peuvent, pour l'ouverture de droit, s'appuyer sur la détention de tel ou tel échelon ou de tel indice à tel échelon. Ainsi, nous avons identifié des régimes indemnitaires attachés à l'échelon pour des effets de seuils. C'est le cas pour les corps d'ingénieurs comme celui des ITPE pour l'indemnité spécifique de service. C'est le cas aussi pour d'autres corps comme ceux de Météo France dont les seuils de primes sont attachés à des groupes d'échelons. Changer d'échelon peut avoir alors des conséquences négatives.

Merci de bien vouloir apporter des réponses à ces interrogations légitimes qui mettent à mal l'ambiance de travail et le moral des personnels.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Véronique THYS